

Séance du 25 Novembre 2021

Délibération n° D2021-049

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
19 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq novembre, à Vingt-en-une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Philippe (pouvoir à EGEA Frédéric), FORT Dominique (pouvoir à MUYS Elisabeth), LOPEZ Emilie (pouvoir à DELMAS Corinne)

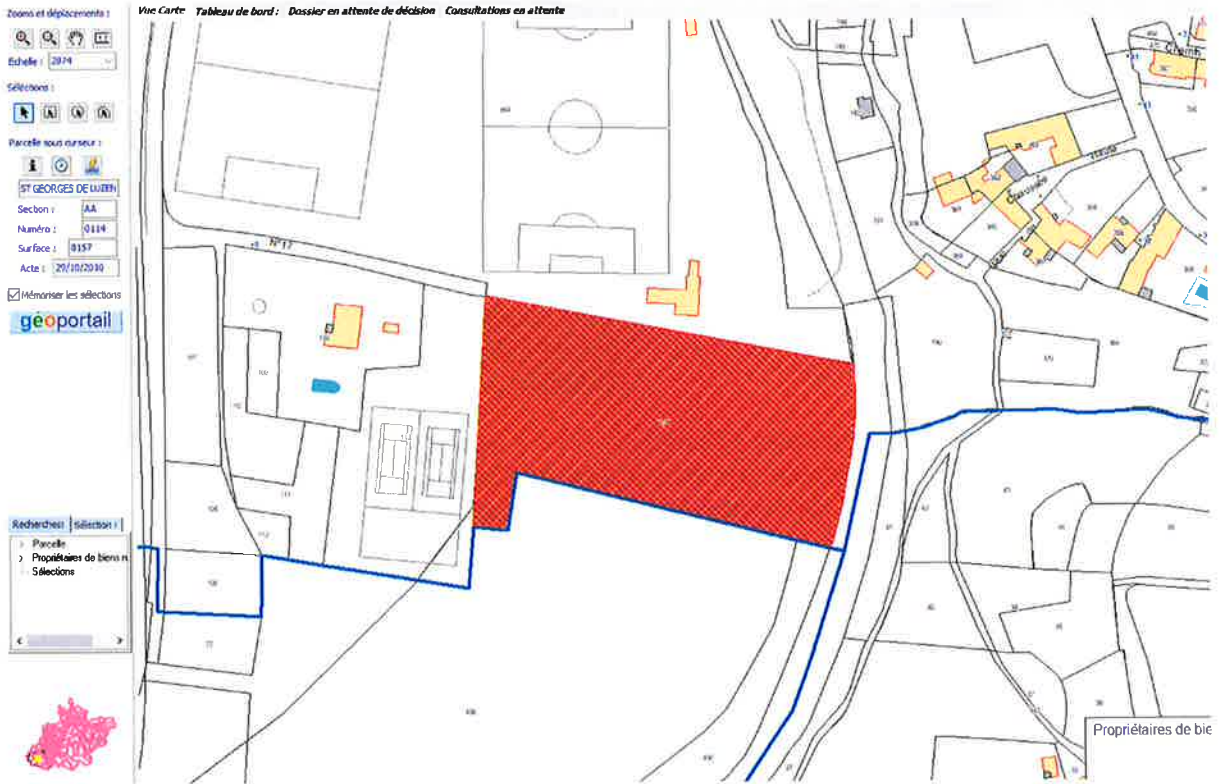
Absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme DELMAS Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Achat de la parcelle cadastrée section AA n°114, appartenant à mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie

- **Conformément** à la délibération du 22 Mars 2021 portant sur les démarches d'acquisitions foncières en vue des travaux de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » - Saint-Georges-de-Luzençon : demande de financement et négociation foncière,
- **Vu** les lignes inscrites au budget 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie acceptent de céder à la commune une parcelle cadastrée section AA n°114 d'une superficie totale de 8 157 m², située à LA RIVIERE, pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle.



Séance du 25 Novembre 2021

Délibération n° D2021-049

Conformément à la lettre de proposition d'achat de la parcelle cadastrée section AA n°114, envoyée à mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie le 26 Octobre 2021, et acceptée par ces dernières et reçue en Mairie le 02/11/2021, dans les conditions suivantes :

<u>Superficie de la parcelle cadastrée section AA n°114 :</u>	8 157 m2
<u>Montant total net de la vente :</u>	6 000 €
<u>Frais d'acquisition :</u>	à la charge de la Commune

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- 16 voix pour
- 2 voix contre (BEAUMONT Yvon, GAUFFRE Christian)
- 1 abstention (CARNAC Alain)

Approuve cette proposition.

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'acte chez Maître Pierre CALMELS, Notaire à Millau.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 25 Novembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication